

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE (CASDIS)
- REUNION DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021

Le lundi 20 Décembre 2021 à 9H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours la Guadeloupe (CASDIS) se sont réunis en salle plénière à la Direction du SDIS sise Parc de la Providence, ZAC de Dothémare, les Abymes, et simultanément via visioconférence, à l'invitation du Président du CASDIS, Monsieur Henry ANGELIQUE afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

Affaire n° 1 : adoption du procès-verbal de la séance du CASDIS du 17 Aout 2021

Affaire n°2 : composition définitive du CASDIS

Affaire n°3 : élection des membres du Bureau suite au renouvellement des représentants du Département siégeant au CASDIS (élection du 1^e vice-président, du 2^e vice-président, du 3^e vice-président et du membre supplémentaire)

Affaire n°4 : élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Affaire n°5 : délégation de compétences du CASDIS à son Président

Affaire n°6 : délégation de compétences du CASDIS au Bureau

Affaire n°7: Indemnités alloués au Président et aux vice-présidents

Affaire n°8 : désignation des représentants de l'administration siégeant au sein de la Commission de Réforme à l'égard des personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS)

Affaire n°9 : désignation des représentants de l'administration siégeant au sein de la Commission de Réforme à l'égard des sapeurs-pompiers professionnel

Affaire n°10 : demande de subvention pour l'appel à projet au titre du fonds social européen (FSE) intitulé « sécurité sanitaire face au COVID19 – axe 15 lutte contre l'épidémie de COVID19 et ses effets » - modification du montant de la subvention

Affaire n°11 : vote des contributions communales 2022

Affaire n°12 : remboursement des frais engagés par l'Union Départemental des Sapeurs-Pompiers de la Guadeloupe (UDSPG) lors du congrès des sapeurs-pompiers 2021 à Marseille

Affaire n°13 : renouvellement de la ligne de trésorerie du SDIS et signature

Affaire n°14 : décision modificative n°04-virements de crédits

Affaire n°15 : doublement du taux de garde de SPV pour les fêtes de fin d'année

Affaire n°16 : création de postes dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC)

Questions diverses

Sont présents ou ont suivi cette réunion par visioconférence :

Représentant du Préfet

Monsieur Tristan RIQUELME, directeur de cabinet (*visioconférence*)

Elus

Représentants du conseil départemental - titulaires

Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du CASDIS (*visioconférence*)

Monsieur Adrien BARON (*visioconférence*)

Madame Danielle France-Lise MINATCHY (*visioconférence*)

Madame Catherine JOAB (*visioconférence*)

Monsieur Jean-Claude MAES (*visioconférence*)

Monsieur Jean DARTRON (*visioconférence*)

Madame Fabienne THOMAS (*visioconférence*)

Monsieur Louis GALANTINE (*visioconférence*)

Monsieur Fabert MICHELY (*visioconférence*)

Représentants du conseil départemental - suppléants

Madame Tania RIGAH (*visioconférence*)

Madame Maryse ETZOL (*visioconférence*)

Représentants des communes - titulaires

Monsieur Christian BAPTISTE (*visioconférence*)

Monsieur Jean-Philippe COURTOIS (*visioconférence*)

Madame Marie-Yveline THEOBALD - PONCHATEAU (*visioconférence*)

Monsieur Jules OTTO (*visioconférence*)

Assistent à titre consultatif

Colonel Hors Classe Félix ANTENOR-HABAZAC, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (*visioconférence*)

Malicka DUSMENIL, présidente de l'Union départementale des sapeurs-pompiers (UDSPG) (*visioconférence*)

Steve PHERON, représentant des sapeurs-pompiers officiers (*visioconférence*)

Johan AIGLE, représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers (*visioconférence*)

Personnes invitées par le Président à assister à la séance du CASDIS

Colonel Jean-Paul LEVIF, DDA (*visioconférence*)

Madame Corinne MARC, Chef du GBCP (*visioconférence*)

Madame Cindy FIRMIN, Chef du SAJGI du GPEP (*visioconférence*)

Le quorum étant réuni, le PCASDIS commence la réunion en remerciant tous les participants et désigne Madame Catherine JOAB comme secrétaire de séance.

Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

Affaire n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du CASDIS du 17 aout 2021

Aucunes observations n'étant formulées, le document est mis aux voix par le président.

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Le PV est adopté à l'unanimité.

Affaire n°2 : Composition définitive du CASDIS

Le Président fait lecture de la proposition pour la composition du CASDIS qui reste identique à celle présentée le 17 aout 2021.

Le Président soumet l'affaire au vote.

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°3 : élection des membres du Bureau suite au renouvellement des représentants du Département siégeant au CASDIS (élection du 1^e vice-président, du 2^e vice-président, du 3^e vice-président et du membre supplémenteaire)

Le PCASDIS présente l'affaire et propose que compte tenu du travail déjà engagé il propose de maintenir la composition du bureau CASDIS du 17 août 2021 mais en tenant compte de la nouvelle loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 (loi MATRAS) qui aux termes de son article 25 impose maintenant que « ...le 1^{er} et le 3^{ème} v président soient d'un sexe différent de celui du président ... »

Sur cette base, le président propose la composition du bureau suivante :

- 1^{ère} vice-présidente : madame Danielle France-Lise MINATCHY
- 2^e vice-président : monsieur Adrien BARON
- 3^e vice-président : madame Marie-Yveline THEOBALD -
PONCHATEAU
- Membre : monsieur Fred GOUBIN

Le débat s'instaure sur la composition de cette liste.

M. OTTO interroge sur la représentation au poste de 1^e vice-président. Il propose de nommer à ce poste un représentant des communes à savoir Mme le maire du BAILLIF afin d'avoir un certain équilibre et d'être en accord avec les positions communes tenues lors des réunions avec le « Kolektif » ...

M. MICHELY précise que selon lui , le 1^{er} vice-président du CASDIS a toujours été un représentant du collège des maires.

Le PCASDIS répond que cette question avait été déjà été abordée et élucidée lors de la précédente réunion. A la lecture de l'article L.1424-7 du code général des collectivités territoriales il est seulement stipulé que parmi les vice-présidents élus, l'un doit-être un représentant des communes. D'où la proposition de nomination de Madame THEOBALD-PONCHATEAU au poste de 3^e vice-présidente.

Mme MINATCHY précise qu'elle tient à garder son poste de 1^{ere} vice-présidente.

Le PCASDIS met au vote poste par poste l'élection des membres du bureau :

- 1^{ère} vice-présidente : madame Danielle France-Lise MINATCHY

Abstention	Contre	Pour
0	0	13

Madame MINATCHY est élue 1^{ère} vice-présidente à l'unanimité

- 2^e vice-président : monsieur Adrien BARON

Abstention	Contre	Pour
0	0	13

Monsieur BARON est élu 2^e vice-président à l'unanimité

- 3^e vice-président : madame Marie-Yveline THEOBALD – PONCHATEAU

Abstention	Contre	Pour
0	0	13

Madame THEOBALD-PONCHATEAU est élue 3^e vice-présidente à l'unanimité

- Membre : Fred GOUBIN

Abstention	Contre	Pour
0	0	13

Monsieur GOUBIN est élu membre à l'unanimité

Le Bureau est installé à l'unanimité

Affaire n°4 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (+cf annexe)

Le PCASDIS réclame la composition de la CAO issue de l'élection du 17 Aout 2021 et propose de reprendre la même composition .

Le DDSIS donne lecture du dit document.

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Président Henry ANGELIQUE	Remplaçante du Président Sabrina ROGER
Adrien BARON	Ferdy LOUISY
Danielle MINATCHY	POLIFONTE-MOLIA Hélène
Jean-Philippe COURTOIS	Fred GOUBIN
Jules OTTO	Christian BAPTISTE
Fabienne THOMAS	Clara RIGAH

Cette liste est soumise au vote par le PCASDIS.

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

La liste est votée à l'unanimité.

Affaire n°5 : Délégation de compétences du CASDIS à son Président

Le DDSIS présente l'affaire.

Il précise que la délégation de compétences au PCASDIS repose sur l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales. Cette dernière permet de faciliter la gestion, la rapidité et la continuité des décisions nécessaires à l'administration du SDIS.

Le Président soumet au vote.

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°6 : Délégation de compétences du CASDIS au Bureau

Le DDSIS présente l'affaire.

La délégation au bureau repose sur l'article L.1424-27 du code général des collectivités territoriales

Le Président soumet au vote.

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°7 : Indemnités allouées au Président et aux vice-présidents

Le DDSIS présente l'affaire.

Les indemnités allouées au PCASDIS et aux vice-présidents sont fixées dans l'article L. 3123 -16 du CGCT selon un barème qui est fonction la population départementale.

Le Président propose pour le SDIS971 le montant des indemnités allouées pour :

- Président : 35%
- Vice-président : 25%

Le Président soumet au vote.

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°8 : Désignation des représentants de l'administration siégeant au sein de la Commission de Réforme à l'égard des personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS)

Le DDSIS présente l'affaire.

Le Président propose la même liste présentée lors du casdis du 17 aout 2021

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jules OTTO	<u>Suppléant n°1</u> : Marie-Yveline THEOBALD- PONCHATEAU
	<u>Suppléant n°2</u> : Catherine JOAB
Fred GOUBIN	<u>Suppléant n°1</u> : Danielle MINATCHY
	<u>Suppléant n°2</u> : Jean-Philippe COURTOIS

Le Président soumet au vote.

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°9 : Désignation des représentants de l'administration siégeant au sein de la Commission de Réforme à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels

Le DDSIS présente l'affaire.

Le Président propose la même liste que l'affaire précédente :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jules OTTO	<u>Suppléant n°1</u> : Marie-Yveline THEOBALD- PONCHATEAU
	<u>Suppléant n°2</u> : Catherine JOAB
Fred GOUBIN	<u>Suppléant n°1</u> : Danielle MINATCHY
	<u>Suppléant n°2</u> : Jean-Philippe COURTOIS

Le Président soumet au vote.

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°10 : demande de subvention pour l'appel à projet au titre du fonds social européen (FSE) intitulé « sécurité sanitaire face au COVID19 – axe 15 lutte contre l'épidémie de COVID19 et ses effets » - modification du montant de la subvention

Cette affaire est présentée par le DDSIS

Dans le cadre l'appel à projet FSE cité dans cette affaire, le SDIS avait évalué ses dépenses sur la période du 01 mars 2020 au 31 décembre 2020 pour un montant de 2 013 500,16 €. Sur cette base, une délibération a été prise le 23 décembre 2020 par l'ancien bureau du CASDIS.

Compte tenu que la période pour la demande de subvention a été repoussée au 31 décembre 2022, le SDIS a donc revu le montant de ses dépenses COVID qui ont été réévaluées à 2 322 687,25€ et il nous faut donc une nouvelle délibération approuvant ce montant.

Le Président soumet au vote.

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°11 : vote des contributions communales 2022

Le DDSIS présente cette affaire.

Il informe que conformément à la réglementation, le montant de la contribution globale au titre de l'exercice 2022 est évalué à 12 543 821 € soit en augmentation de 1,50% par rapport à 2021 selon l'indice INSEE hors tabac.

Suite à la demande de plusieurs communes, il est proposé 2 scénarii pour le vote des contributions communales.

- scénario 1 : faire évoluer le montant de la contribution de 1,5% avec une répartition uniforme pour l'ensemble des communes,
-
- scénario 2 : faire évoluer le montant des contributions sur la base de calcul de 2 critères
 - population selon base INSEE
 - taxes foncières (bâties et non bâties) source DGCL

Mme THEOBALD-PONCHATEAU demande qu'une réflexion soit menée au sein du SDIS sur ces différents scénarii.

Il est également acté par l'ensemble des élus que l'association des maires doit donner une réponse compte tenu des 2 courriers transmis par le SDIS au mois de mai et juin 2021 sur la refonte des critères pour le calcul des contributions communales.

Après discussion, les élus demandent que le scénario 2 fasse l'objet de plus amples discussions.

Le DDSIS profite de cette affaire pour rappeler les difficultés de trésoreries récurrentes auxquelles doit faire face le SDIS à cause des retards de versements de contributions de certaines communes.

Ces retards obèrent les capacités de l'établissement à payer les fournisseurs et à assurer les traitements des personnels permanents et les vacations des SPV ; à titre d'exemple et à ce jour, le SDIS n'a pas pu payer les charges sociales des mois de novembre et décembre 2021 !

Le Président soumet au vote :

A l'unanimité, les élus valident le scénario 1 pour le calcul des contributions pour l'année 2022

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Affaire n°12 : remboursement des frais engagés par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Guadeloupe (UDSPG) lors du congrès des sapeurs-pompiers 2021 à Marseille

Cette affaire est présentée par le DDSIS.

Elle concerne le remboursement à l'UDSPG des frais engagés en lieu et place du SDIS afin de faciliter les démarches pour la participation au congrès des sapeurs-pompiers à Marseille pour un montant de 40 308,00€ pour une délégation de 29 personnes.

Il informe que pour le congrès 2022, le SDIS prendra en charge les billets d'avion et que l'UDSPG sera chargé des autres frais annexes.

Le DIRCAB s'interroge sur le format de cette délégation (29 personnes) et demande si elle n'était pas trop importante.

Le PCASDIS informe que le DDSIS a déjà une réflexion en ce sens.

Les élus du conseil d'administration demandent que le nombre de participants soit revu à la baisse.

Le Président soumet au vote.

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire n°13 : renouvellement de la ligne de trésorerie du SDIS et signature

Cette affaire est présentée par le DDSIS

Il précise que cette affaire rejoint ses propos précédents sur le retard de versement des contributions obligatoires de certaines communes !

En effet, cette ligne renouvelée annuellement auprès du Crédit Agricole pour un montant de 6 000 000,00 € est importante pour le SDIS car elle permet de pallier aux nombreux problèmes de trésorerie. Cette ligne a été activée l'année dernière pour un montant de 3 000 000 € et a été remboursée en totalité.

Le Président soumet au vote.

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire n°14 : décision modificative n°04-virements de crédits

Cette affaire est présentée par le DDSIS.

Il informe que cette décision modificative prévoit et autorise non seulement de nouvelles décisions mais procède également à des ajustements comptables entre comptes.

Les différentes opérations sont présentées en annexe

Le Président soumet au vote.

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire n°15 : doublement du taux de garde de SPV pour les fêtes de fin d'année

Cette affaire est présentée par le DDSIS.

Pendant les 2 jours de fête le 24 décembre et 1^{er} janvier, les sapeurs-pompiers prennent massivement à ces dates leurs congés annuels et les sapeurs-pompiers volontaires ne se positionnent pour des gardes car préfèrent passer les fêtes en famille.

Afin de garantir et de satisfaire les potentiels journaliers (24 décembre et 1^{er} janvier) il a été décidé de faire bénéficier les sapeurs-pompiers volontaires et les sapeurs-pompiers en double statut d'un doublement du taux de garde de 24 heures pour les agents assurant une garde intégrale.

Le DIRCAB précise que ce dispositif ne doit pas s'appliquer aux sapeurs-pompiers que l'on pourrait réquisitionner.

Le PCASDIS informe qu'il s'est rendu au CIS de Sainte-Rose ce 19 décembre et il s'est rendu compte de la difficulté d'avoir des hommes à la garde.

Le Président soumet au vote.

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire n°16 : création de postes dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC)

Cette affaire est présentée par le DDSIS

Il expose que ces créations de postes entre dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (emplois aidés). Il précise que 03 postes seront créés et réservés pour des emplois technique pour une durée de 35H hebdomadaire.

M. BARON informe que les aides n'interviennent pas au-delà des 30 heures et que les résidus d'aide supplémentaire doivent être pris au budget du SDIS.

Mme THOMAS demande si les postes sont déjà pourvus ?

Le DDSIS répond que ces postes ne sont pas encore pourvus. Ils seront destinés en priorité aux sapeurs-pompiers volontaires.

Le Président soumet au vote.

- Voix POUR : 13
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Questions diverses.

1- Le vaccinodrome

Mme THEOBALD-PONCHATEAU demande à avoir des éléments sur la mise en place du vaccinodrome.

Le DDSIS indique qu'il transmettra la convention signée entre la Préfecture, la direction de la sécurité civile et le SDIS.

Il précise en outre qu'au titre de cette convention, le SDIS a déjà perçu une somme forfaitaire de 921 000,00€ pour l'organisation.

Le SDIS pense se retirer de ce vaccinodrome à compter de février 2022.

2- Point sur la situation de crise des sapeurs-pompiers

Ce matin, le SDIS est de nouveau barré. Il y aurait un piquet de grève qui filtre les agents du côté de l'accès du CTA/CODIS.

Le DDSIS tient à préciser que toutes les revendications ayant trait aux SP dans le cahier de revendications du LKP ont été déjà examinées dans 7 réunions. Il ne reste que plus que l'obligation vaccinale et le sujet des visites médicales.

Aujourd'hui, on a noté une diminution du taux des grévistes dans les CIS.

Mme THOMAS interpelle sur le fait qu'il y a déjà eu 7 réunions de négociations avec les partenaires sociaux SP et souhaite qu'à l'avenir les membres du CASDIS soient tenus au courant de la teneur des échanges et des discussions entamés.

Le DDSIS énonce qu'ils ont été pris par le temps mais reconnaît qu'on aurait pu mieux faire.

Le DDASIS précise que l'ancien protocole a été signé par l'ancienne présidence. Suite aux 6 réunions, les syndicats n'ont pas signé.

.Le PCASDIS remercie pour ces échanges fructueux.

Au niveau de la crise sociale, Il espère que les choses vont évoluer. et que le bon sens revienne au SDIS et en Guadeloupe.

Plus personne ne demandant la parole, le Président du Conseil d'Administration lève la séance.

La Secrétaire,

Catherine JOAB



Le Président du CASDIS



Henry ANGELIQUE